

# **INFORMATIONS POUR OBTENIR UNE SUBVENTION**

Les communes de Hauterive et du Gibloux subventionnent les parents qui inscrivent leur enfant à la maternelle pour autant que leurs revenus n'excèdent pas certaines limites (voir tableau sur le site internet de votre commune).

**Pour obtenir une subvention, vous devez fournir 3 documents (évent.2)**

Vous trouverez ces documents sur le site internet de votre commune :

## **1<sup>er</sup> document :**

Votre employeur doit remplir le « Questionnaire pour la détermination du tarif ». Si une seule personne de la famille exerce une activité lucrative, veillez à **remplir complètement** ce formulaire et passez directement au 3<sup>ème</sup> document.

## **2<sup>ème</sup> document :**

Si le/la conjoint/e exerce une activité lucrative, son employeur doit aussi remplir un « Questionnaire pour la détermination du tarif »

## **3<sup>ème</sup> document :**

Vous devez encore remplir « La demande de subside ».

Ces documents doivent impérativement être envoyés au **plus tard le 31 juillet**.

## **Adresse d'envoi pour les habitants de Hauterive :**

**Administration communale de Hauterive, Rte de Posieux 4, 1730 Ecuwillens**

## **Adresse d'envoi pour les habitants du Gibloux :**

**Administration communale, Commission Petite Enfance, Rte de Fribourg 5,  
Case postale 70, 1726 Farvagny**

PS : Vous devrez peut-être y ajouter les justificatifs si vous bénéficiez d'une pension alimentaire, d'une bourse d'études, d'allocations de chômage ou d'une rente.